

COMITÉ EXÉCUTIF 23ème session Point 6 de l'ordre du jour 92FUND/EXC.23/2 24 octobre 2003 Original: ANGLAIS

# COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF À SA VINGT-TROISIÈME SESSION

(tenue le 24 octobre 2003)

Président: M. J Rysanek (Canada)

Vice-Président: M. V Schöfisch (Allemagne)

Ouverture de la session

# 1 Adoption de l'ordre du jour

Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document 92FUND/EXC.23/1.

# 2 <u>Élection du Président et du Vice-Président</u>

2.1 Le Comité exécutif a élu les représentants ci-après pour la période allant jusqu'à la session ordinaire suivante de l'Assemblée:

Président: M. J Rysanek (Canada) Vice-Président: M. V Schöfisch (Allemagne)

2.2 Le Président et le Vice-Président ont remercié le Comité exécutif de la confiance qu'il leur a témoignée.

# 3 Examen des pouvoirs des représentants

3.1 Les membres du Comité exécutif ci-après ont assisté à la session:

Allemagne France Pays-Bas
Australie Grèce Pologne
Cameroun Grenade Singapour
Canada Îles Marshall Suède

Émirats arabes unis Japon

- 2 -

3.2 Le Comité exécutif a convenu que les pouvoirs présentés par ces délégations pour la 8ème session de l'Assemblée étaient également valables pour la 23ème session du Comité exécutif.

3.3 Les États Membres ci-après étaient représentés en qualité d'observateurs:

Algérie Finlande Panama
Antigua-et-Barbuda Italie Philippines
Argentine Lettonie Portugal

Chine (Région administrative Libéria République de Corée

spéciale de Hong-Kong) Malte Royaume-Uni Colombie Maroc Turquie Chypre Mexique Venezuela

Espagne Nigéria Fédération de Russie Norvège

3.4 Les États non Membres ci-après étaient représentés en qualité d'observateurs:

États qui ont déposé un instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation de la Convention de 1992 portant création du Fonds ou un instrument d'adhésion à cette Convention:

Ghana

Autres États

Malaisie

3.5 Les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales ci-après étaient représentées en qualité d'observateurs:

Organisations intergouvernementales:

Fonds international d'indemnisation de 1971 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Fonds de 1971)

Organisations internationales non gouvernementales:

Oil Companies International Marine Forum (OCIMF) Chambre internationale de la marine marchande

### 4 Sessions à venir

- 4.1 Le comité a confirmé sa décision prise au cours de sa 22ème session de tenir, si nécessaire, ses sessions suivantes pendant les semaines commençant le 23 février et le 24 mai 2004.
- 4.2 Il a également été confirmé que sa session normale d'automne se tiendrait pendant la semaine commençant le 18 octobre 2004.

# 5 <u>Divers</u>

Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

#### 6 Adoption du compte rendu des décisions

Le Comité exécutif a décidé de donner mandat à l'Administrateur pour préparer, en accord avec le Président, le compte rendu des décisions de cette session.